

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 09 AVRIL 2013**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.*

Secrétaire de Séance : André Duparc

**Présents** : MM. Aymont, Fol Adjointes ; Mme J. Favre; MM. Ponard, Emery, Perréal, Vesin, Merme, Debouche.

**Excusés** : Mmes M. Morel, S. Schröder, S. Martinek ; MM. Escoffier, Carlod.

**Absents** : Mmes A. Debladis, N. Deville ; M. E. Deville.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2013
- 3- Déclaration d'intention d'aliéner
- 4- Division Maury
- 5- Foyer rural
- 6- Programme ONF 2013
- 7- PACA Bellegarde et domaine de Piers
- 8- Rapport des commissions
- 9- Courriers-Divers

-----

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur André Duparc est désigné secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2013**

Il sera rajouté à la fin du point 4 : «Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété. »

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3. Déclaration d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Mme TORNARE, 11 rue du Mont Livron, B943, 1042 et 819 (Ecorans).  
Acquéreurs : M.BAUD Pierre, 110 chemin de la Montagne 01170 CROZET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété.

### **4. Division Maury**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Monsieur Maury pour une division parcellaire en deux lots à destination de constructions d'habitation. L'accès à ces deux lots se fera par la parcelle F1328 appartenant à la commune. Cette parcelle se situe au bout de l'antenne de la rue du Châtelet. Elle a une surface de 56m<sup>2</sup>. La voirie d'accès nécessaire à ces parcelles est de 6 mètres. La commune conserverait une partie de cette voirie en cul de sac, afin, entre autre, de pouvoir stocker la neige durant l'hiver. Monsieur le Maire précise que tous les frais seront à la charge du pétitionnaire, qu'un portail ne pourra pas être posé à moins de 5 mètres de l'entrée. Le prix de vente de cette parcelle sera fixé à 50 euros le mètre carré, comme le tarif pratiqué lors d'une précédente vente du même type.

Le Conseil Municipal accepte cette vente à l'unanimité.

## 5. Foyer rural

Des fuites ont été constatées à plusieurs endroits. De l'eau coule provoquant, en plus, des trainées noires sur les rideaux. Du côté de la caserne des pompiers, les acrotères se dégradent. Des travaux s'imposent donc avant que les détériorations ne s'aggravent et engendrent des problèmes de sécurité quant à l'utilisation du foyer rural.

Une discussion s'engage alors entre les élus afin de savoir s'il vaut mieux engager des travaux dans le foyer rural ou en refaire un nouveau ailleurs. Monsieur Merme suggère la construction d'un nouveau bâtiment, ce qui implique de trouver un terrain communal pouvant, en fonction du nouveau PLU, accepter ce type de construction. De plus, cela implique un investissement nettement plus important que des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut prendre aucun risque par rapport à l'accueil du public dans le foyer rural et qu'il y a urgence à prendre une décision. Il propose donc d'engager une mission de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée afin de choisir un architecte et de réaliser par tranche la rénovation du bâtiment. Monsieur le Maire précise que ces travaux pourront et devront être phasés. Car, si une rénovation est engagée, il sera judicieux de réaliser tous les travaux nécessaires. La réfection de la toiture sera prioritaire. Il faudrait également revoir l'isolation, le système de chauffage (chauffage urbain). Des discussions devront être menées sur une réfection totale. Cela impliquant beaucoup de travail.

Après le lancement de la maîtrise d'œuvre, de la consultation des architectes et du dépôt du permis de construire, il faudra phaser les travaux et essayer de ne pas gaspiller dans des aménagements provisoires.

Les élus profitent de ce sujet pour expliquer que les différents bâtiments sont l'objet de visite régulière, que de nombreux travaux sont à réaliser. Mais qu'il faut faire en fonction des finances communales et des priorités.

## 6. Programme ONF 2013

L'office national des forêts a présenté une proposition de travaux et de ventes de bois pour l'année à venir. La proposition est présentée par Monsieur le Maire et se décline comme suit :

Proposition coupes affouage parcelles 35 et 36

Proposition ventes

Parcelles 15 à 19 bois façonnés non vendues

En 2012	Estimation nette 2012	49 260,89 €
	Estimation 2013	41 000.00 €
	Si vente sur pied	33 835.00 €

Parcelles 34 et 38 bois façonné 13 425.00 €

Travaux forêt entretien nettoyage futaies

Parcelles 4, 17, 20, 21, 22, 30 9 300.00 €

Subvention Région Rhône Alpes 30%

Plantation 600 épicéas et 600 essences diverses

Parcelle 15 1 190.00 €

Réalisation d'une piste 10 000.00 €

Possibilité d'une subvention de 50% du Conseil Général

Monsieur le Maire précise que 30000 euros ont été alloués au budget pour la vente de bois. Il faudra donc mettre du bois en vente cette année. Il précise également que sans recette il ne peut pas y avoir de travaux et qu'aucun travail sylvicole n'a été inscrit au budget pour 2013. Sachant que l'ONF préconise des travaux avant fin avril, cela sera difficile à prendre en charge. Le Conseil Municipal se prononce majoritairement (une abstention) en faveur de la vente. Les élus discutent ensuite de la vente sur pied ou façonné. Cette dernière est donc choisie à la majorité (5 pour, 3

contre et une abstention). Puis, à l'unanimité, les élus se prononcent pour la plantation de 600 épicéas et essences diverses sur la parcelle 15.

*Le point concernant la Semcoda est retiré de l'ordre du jour, certains papiers nécessaires à la prise d'une délibération n'étant pas encore parvenus en mairie.*

## **7. PACA Bellegarde et domaine de Piers**

Monsieur le Maire présente aux élus le dossier du Projet d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA). Ce projet vise principalement les axes de transports. Pour le secteur, cela concerneraient principalement les frontaliers qui se rendent à la gare de Pougny. En effet, la volonté des élus travaillant sur le PACA est de limiter la circulation sur la route allant de Collonges à Pougny. Cette voie est très sinueuse et dangereuse l'hiver. Un parking relais (P+R) pourrait voir le jour sur Collonges. Le premier projet prévoit une implantation au niveau du Technoparc.

Au cours des commissions de pilotage, Monsieur le Maire a préconisé un prolongement de la ligne K ainsi que l'implantation du P+R dans le secteur de Paradis.

Des élus s'interrogent sur le devenir de certains terrains. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Gex a acquis des terrains à destination des agriculteurs afin que ceux-ci puissent s'installer sur place, pour exploiter des terrains ou amener les vaches à paître.

Sur le secteur concerné par le P+R, il existe un bâtiment que Monsieur le Maire a proposé de transformer en maison de retraite pour valides, à hauteur d'une quinzaine de chambres. Monsieur le Maire précise bien que tout n'est qu'à l'état de projet. Des discussions sont menées régulièrement entre tous les partenaires de ce projet, qui ne verra pas le jour avant plusieurs années.

## **8. Rapports des commissions**

### **Commission Voirie**

Monsieur Fol précise que Monsieur Turret passera une visite médicale dans deux jours. Il devrait reprendre le travail le lundi suivant. Il profiterait des heures qu'il a à récupérer pour ne travailler que le matin et ainsi voir si son état lui permet une reprise totale du travail.

Quatre devis pour la réfection de chaussées ont été acceptés. La société Eiffage réalisera les remises en état de chaussées rue du Fort, à Villars, vers la Saucisse, et sur le chemin de la forêt. Le montant de ces travaux s'élève à 65700 euros.

A ce sujet, les élus soulignaient le bon travail des employés communaux qui ont rebouché certains trous en attendant les travaux définitifs.

## **9. Courriers – Divers**

La Frapna a fait parvenir l'invitation à son assemblée générale qui se déroulera le samedi 13 avril à Bourg-en-Bresse.

La séance est levée à 22h30.